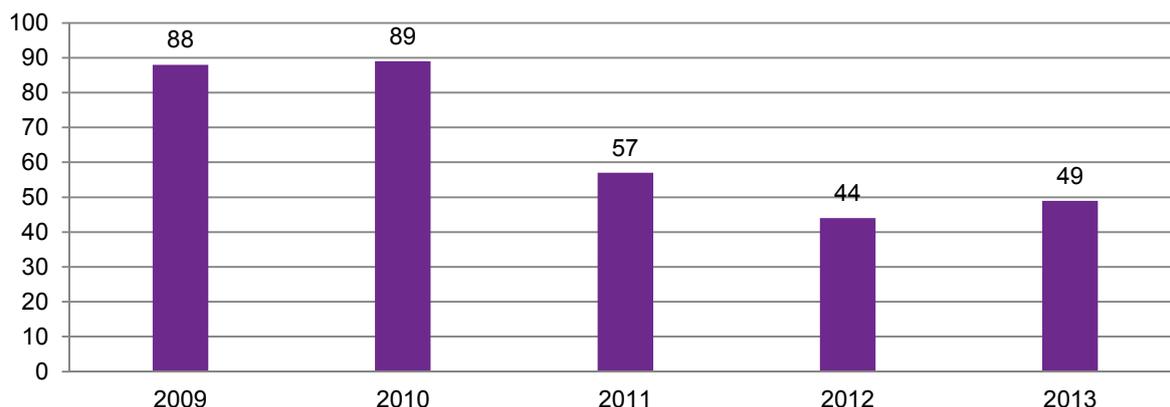


bonus.ch : dès 5% d'augmentation de primes maladie, les assurés envisagent de changer

A partir de quel potentiel d'économies les assurés se décident à faire la démarche de demander une offre dans le but de changer d'assureur ? bonus.ch, le portail de comparaison, a mené une enquête en analysant les demandes d'offres auprès des assurances qui ont été enregistrées depuis la publication des primes pour 2014.

Les hausses modérées de ces deux dernières années, la lassitude des assurés et la moindre médiatisation expliquent la diminution de l'intérêt général pour un éventuel changement de caisse-maladie. La diminution du volume de requêtes effectuées par les internautes suisses dans les outils de recherche en témoigne.

Requêtes des internautes suisses dans les outils de recherche



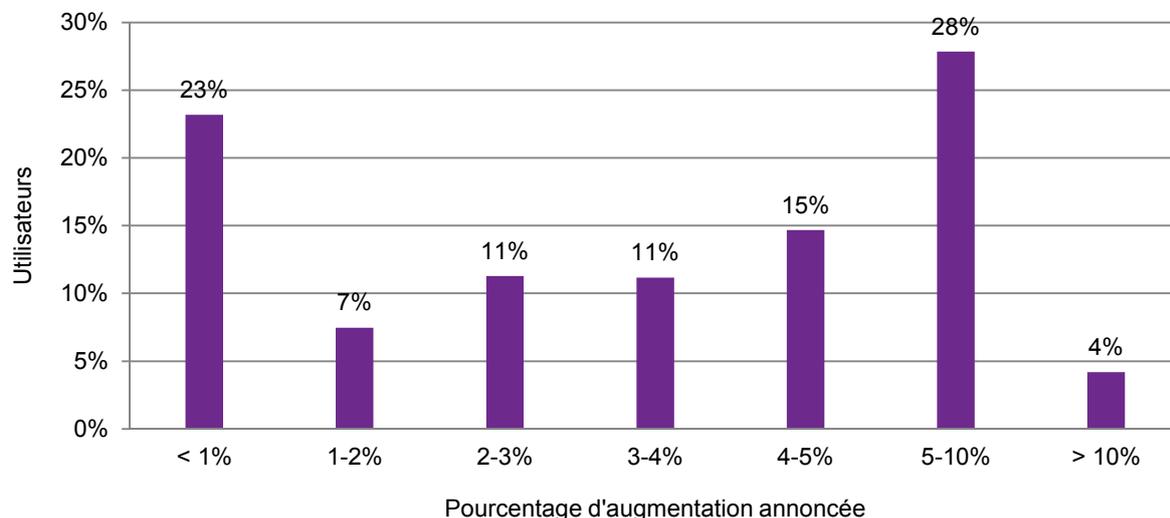
Source : google

Cependant, plus de la moitié des Suisses est touchée par une hausse plus conséquente que celle annoncée. On constate même qu'un tiers des assurés subit une hausse supérieure à 4%.

Un certain nombre d'assurés étudie sa situation personnelle sur le site de comparaison bonus.ch, mais seulement 7.7% d'entre eux entreprennent la démarche d'un changement d'assurance. Les personnes ayant effectué une demande d'offre économisent en moyenne CHF 466.- par an. Dès 5% d'augmentation de primes, la propension à changer de caisse-maladie augmente de 37%. Elle atteint même 65% lorsque l'augmentation de prime dépasse 10%.

Répartition des utilisateurs réalisant un comparatif par pourcentage d'augmentation annoncée

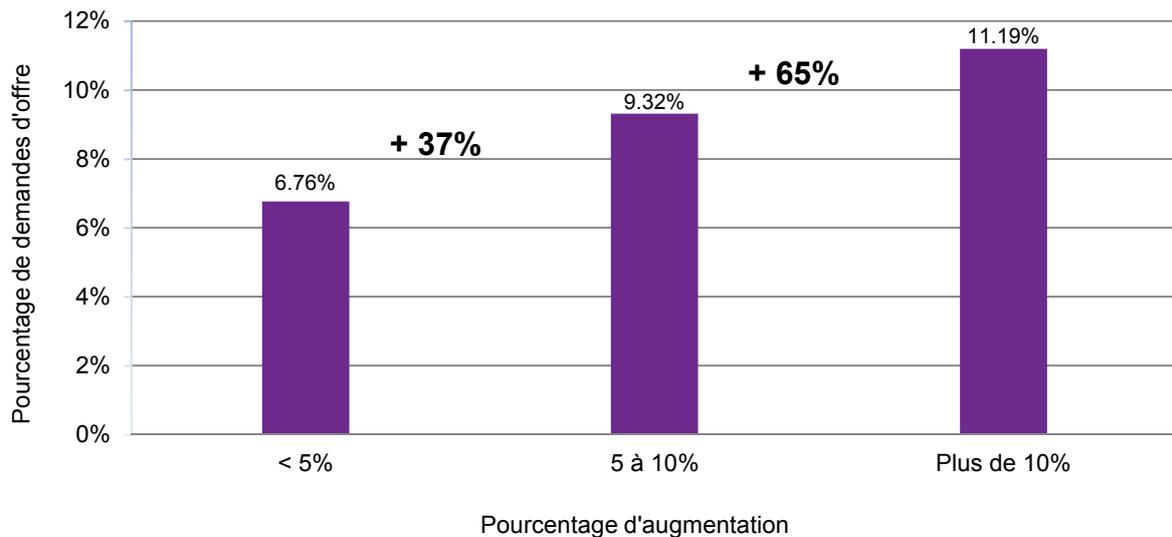
La majorité des utilisateurs réalisant un comparatif de primes sur bonus.ch a reçu une augmentation de moins de 5%. Cependant un tiers des utilisateurs est concerné par une augmentation supérieure à 5%.



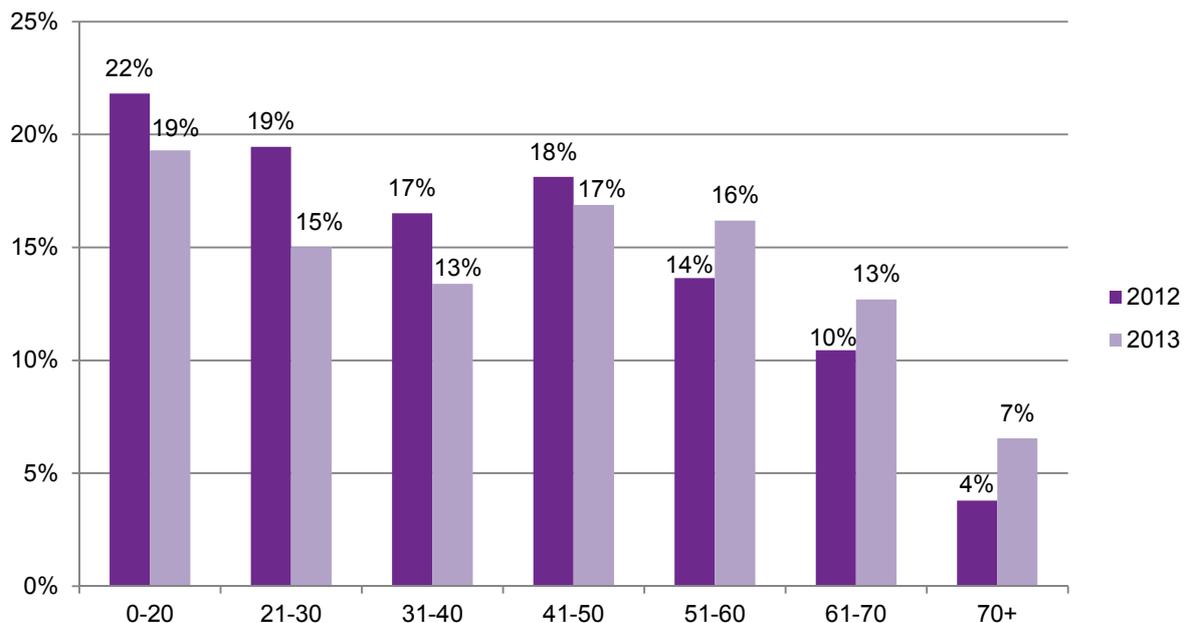
Après avoir comparé les primes, ce sont les assurés de Compact qui se décident le plus souvent à demander une offre. Les demandes d'offre sont également fréquentes pour les caisses-maladie KVF et maxi.ch. Les assurés de caisses-maladie de plus petite taille sont les moins nombreux à comparer les primes, bien que ces assureurs ne proposent pas nécessairement les primes les plus modérées. La raison pourrait être la fidélité des assurés ou encore la perception d'un service de meilleure qualité.

L'analyse des visites sur bonus.ch le montre : dès que l'augmentation de prime dépasse le taux annoncé par l'OFSP, les assurés sont surpris et se rendent sur le portail de comparaison pour calculer leur potentiel d'économies. En fonction du pourcentage d'augmentation de prime, la propension à changer de caisse-maladie peut plus que doubler.

Pourcentage de demandes d'offre en fonction du pourcentage d'augmentation de prime

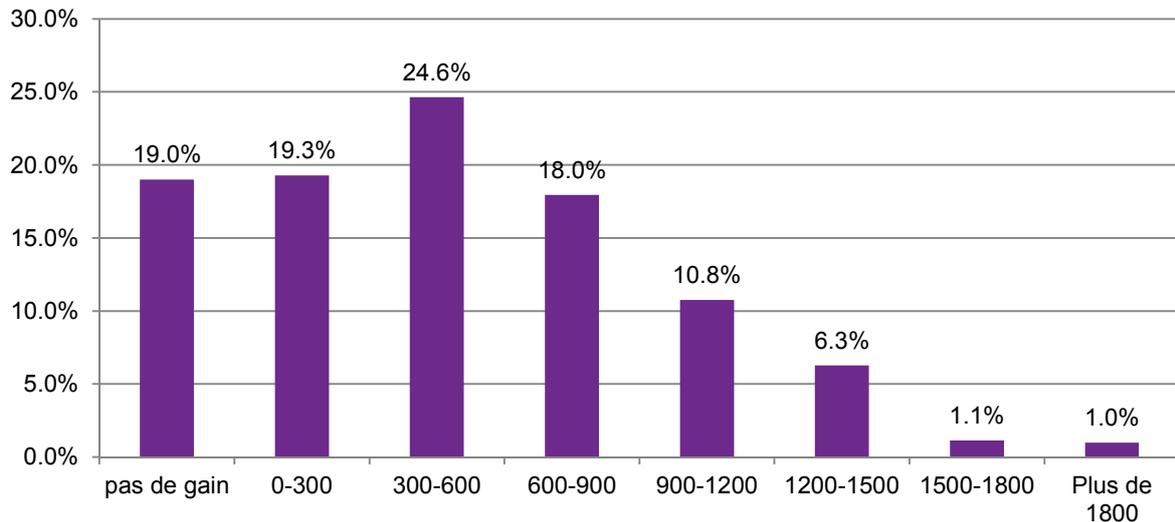


Répartition des demandes d'offre par tranche d'âge



Par ailleurs, on constate que 19% des utilisateurs ne réaliseraient aucune économie en changeant d'assureur, à moins d'accepter une modification des autres paramètres de leur contrat. Une bonne partie de ces utilisateurs souhaitent certainement économiser en adaptant leur franchise ou en passant à un modèle d'assurance alternatif. C'est notamment le modèle « médecin de famille » qui a le vent en poupe. D'autres souhaitent probablement changer d'assureur suite à une insatisfaction vis à vis de leur caisse-maladie actuelle.

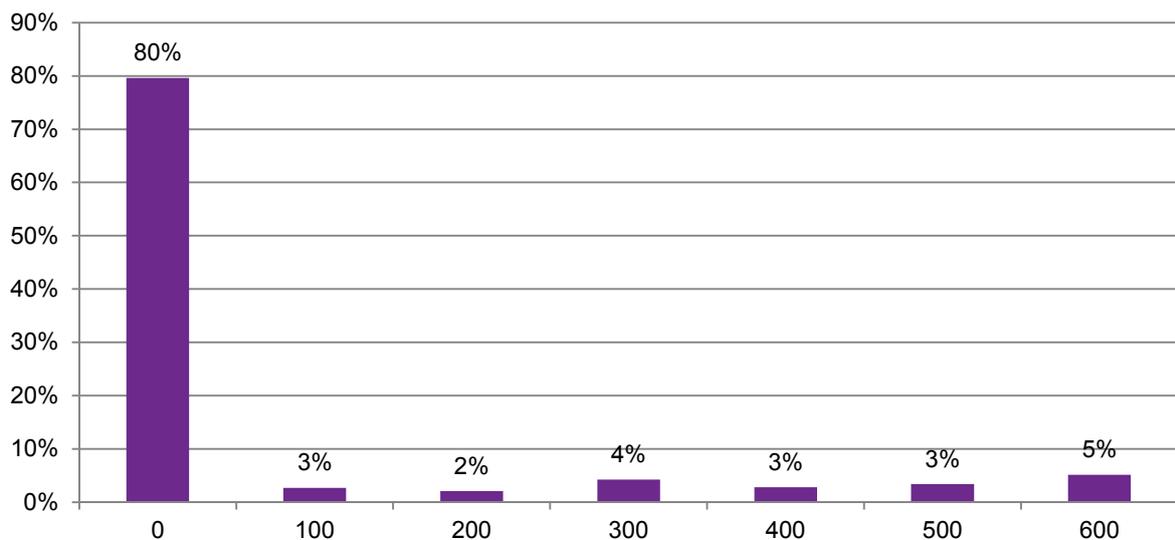
Economie annuelle réalisée en changeant d'assureur



Choix des franchises : les extrêmes ont la cote

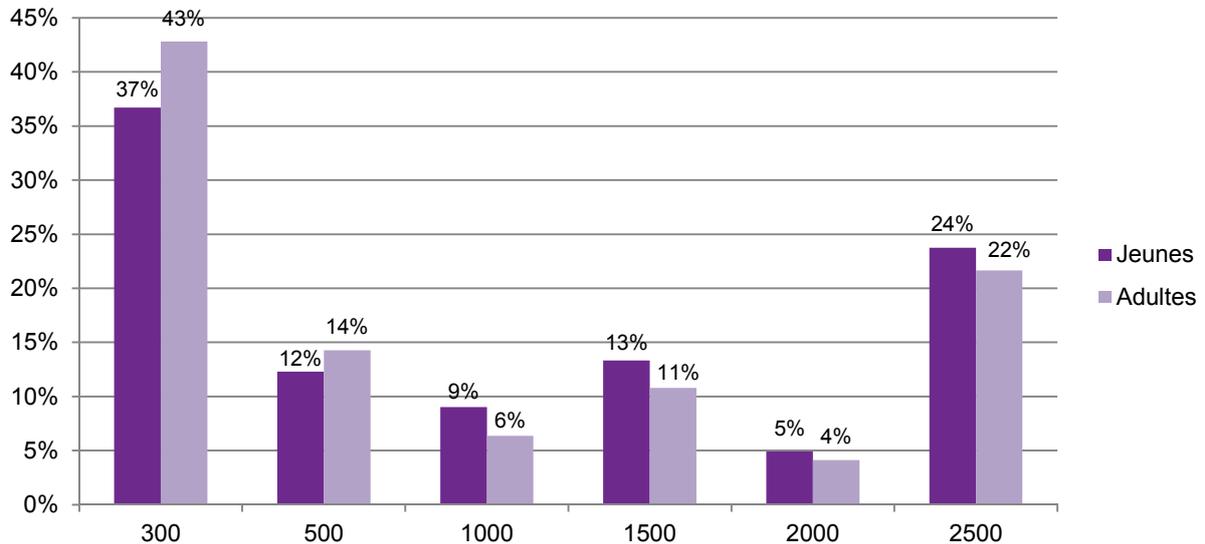
Pour les enfants, ce sont en grande majorité des primes avec franchise 0 qui sont comparées. Cette franchise est un bon choix pour des enfants en bas âge, lorsque des contrôles réguliers et des vaccins sont planifiés. Cependant, pour des enfants en âge scolaire en bonne santé, c'est plutôt la franchise maximale qu'il faudrait préconiser.

Enfants : pourcentage de comparaisons en fonction de la franchise choisie



Pour les adultes et les jeunes, l'image est tout autre : plus d'un tiers souhaite la franchise minimale (CHF 300.-), et un quart souhaite la franchise maximale (CHF 2'500.-). Ce dernier groupe correspond très probablement aux personnes en bonne santé, qui consultent rarement voire jamais le médecin, et considèrent l'assurance maladie comme une obligation coûteuse. Par contre, la franchise 300 peut correspondre d'une part à des assurés ayant des dépenses médicales régulières, mais d'autre part aussi à des personnes ne souhaitant prendre aucun risque financier en cas de maladie.

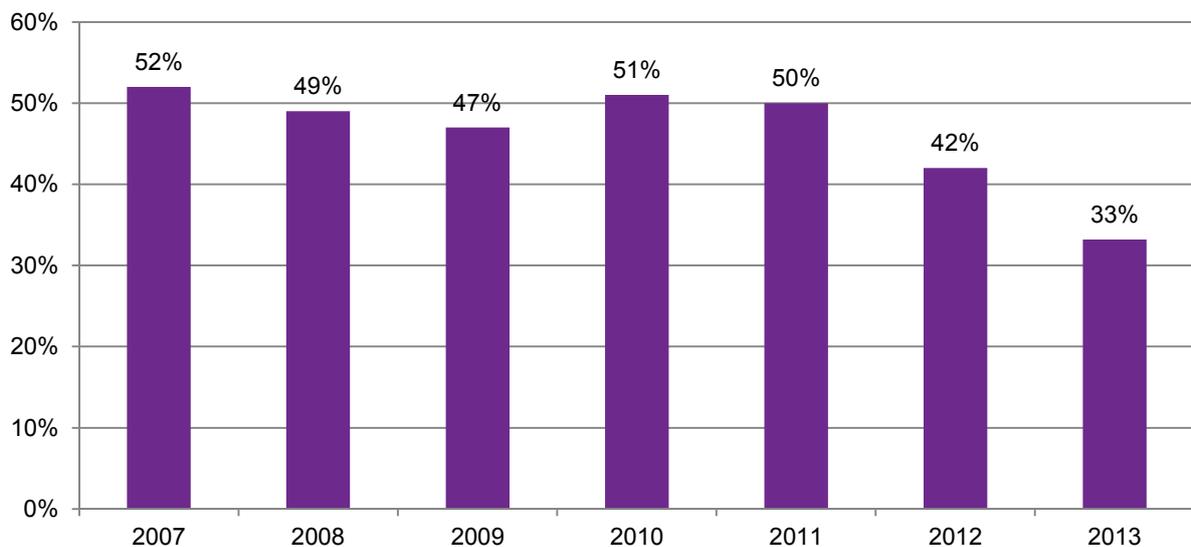
Jeunes et adultes : répartition de comparaisons en fonction de la franchise choisie



Intérêt moindre pour les assurances complémentaires

L'intérêt pour les assurances complémentaires baisse fortement en 2013 pour atteindre son niveau le plus bas depuis 2007 : seuls 33% des assurés ont demandé des informations concernant des produits de l'assurance complémentaire lors de leur demande d'offre pour l'assurance de base. Cette tendance peut être liée au changement dans la répartition des demandes d'offre par tranches d'âge : les parents décident souvent d'offrir des assurances complémentaires à leurs enfants, alors que les jeunes adultes y renoncent pour des raisons budgétaires, mais aussi parce qu'ils en perçoivent moins l'intérêt.

Pourcentage de demandes d'offres avec intérêt pour les assurances complémentaires



Sur la base de la présente étude et des données récoltées ces dernières années, on peut conclure que les assurés qui vont changer de caisse-maladie pour 2014 via Internet sont moins de 2%.

Contrairement aux informations publiées jusqu'à présent, ce rapport repose sur l'analyse des comparaisons de primes et des offres sollicitées sur le site bonus.ch uniquement depuis la publication des primes 2014, soit en octobre 2013. Il est ainsi possible d'identifier de premières tendances concernant le marché des assurances-maladie 2014 : intérêt pour un changement de caisse et estimation du nombre de personnes qui vont y procéder cette année, groupes d'âge les plus affectés, flux d'assurés entre les caisses-maladie.

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021 312 55 91
ducret@bonus.ch

Lausanne, le 21 novembre 2013